



LES RENCONTRES LUDIQUES

## LES ANIMATIONS JEU EN PRISON ET DANS LES AUTRES LIEUX D'ENFERMEMENT

*« C'est dingue ! On nous demande d'apporter du jeu dans un espace privé de liberté [...] d'amener du plaisir dans un lieu où l'on est enfermé ! Rien que ça, c'est magique ! »* Une participante de l'atelier

### PRÉSENTATION DE L'ATELIER

#### ORGANISATION

- atelier d'échanges de pratiques - 3 heures
- animatrice : Vassilia Conil-Lacoste de la Compagnie des Jeux (34)
- 10 participant.e.s de structures ludiques (ludothèques, ludothèques itinérantes, maison des jeux) et de structures socioculturelles

#### PROBLÉMATIQUE DE L'ATELIER

Le milieu carcéral et les autres lieux d'enfermements imposent des contraintes lourdes à la mise en place d'animation jeux. Quelles actions avez-vous mises en place à destination de leurs « publics » et des encadrants ? Quelles perspectives d'interventions peut-on envisager dans ces contextes sur la base de nos expériences ?

Pourquoi amener le jeu dans les lieux d'enfermement ? Dans quels cadres ces interventions peuvent-elles avoir lieu ? Quels en sont les spécificités et les obstacles rencontrés ?

### PRODUCTION DE L'ATELIER

Après une présentation de chacun.e des participant.e.s, nous commençons l'atelier par un petit jeu – calqué sur le principe du jeu Taboo –, dans lequel il s'agit de faire deviner des lieux d'enfermement sans utiliser certains mots interdits. Nous dressons ainsi la liste des lieux d'enfermement que nous connaissons :

- Maison d'arrêt (quartiers mineur et majeur)
- Centre de détention
- Centre de rétention administrative (CRA)
- Établissement pénitencier pour mineur (EPM)
- Centre de semi-liberté
- Centre éducatif fermé (CEF)
- Hôpital psychiatrique
- Unité Alzheimer
- Maison de retraite médicalisée
- *Centre de médecine physique et de réadaptation fonctionnelle (Centre MPR). Ce lieu dans lequel les individu.e.s peuvent séjourner longtemps a été nommé lors de ce temps. C'est un lieu susceptible d'accueillir des*

*interventions, mais ce n'est pas un lieu où les personnes sont privées de liberté. Nous le mettons à part.*

Les définitions des différents types de lieux se trouvent en annexe.

## MÉTHODE DE L'ATELIER

Le groupe décide de construire l'atelier essentiellement sur des échanges d'expériences en gardant en fil rouge les questions de départ.

Il y a beaucoup d'expériences en milieux pénitentiaires, une seule en milieu hospitalier. Nous avons distingué les établissements pénitentiaires de l'hôpital psychiatrique dont le cadre est très différent.

## POURQUOI LE JEU EN MILIEU FERMÉ ?

### QUELLES SONT LES MOTIVATIONS DES INTERVENANT.E.S ?

- Apporter du plaisir dans un lieu où les gens en sont privé.e.s.
- Créer une « bulle ludique », une bulle de liberté là où il n'y en a plus. « C'est contradictoire et cela rend cette possibilité magique ».
- Créer du lien : le jeu est dans ces lieux (on ne peut plus) support à la relation.
- Permettre, par ces temps de jeu, la reconstruction et l'estime de soi.
- Réassurer les personnes dans leurs rôles sociaux (parents, ami.e.s...)
- Travailler sur la relation de confiance grâce au jeu.
- Favoriser la rencontre pour renouer avec les proches, les familles.
- Valoriser les publics sur leurs compétences cognitives et sociales.

Et des enjeux plus personnels aux intervenant.e.s présent.e.s :

- Le plaisir de partager des jeux avec ces publics.
- Le challenge émotionnel et narcissique (en particulier dans les établissements pénitentiaires).

### LES FREINS

> En milieu carcéral :

- Les difficultés parfois à soutenir la tension permanente dans ces lieux.
- Un milieu perturbant et déstabilisant
- La difficulté d'être soumis.e au bon vouloir des surveillant.e.s.
- Intervenir soi-même enfermé.e dans une pièce fermée à clé, avec port d'alarme et possibilité d'appeler les surveillant.e.s. Il faut savoir qu'ils et elles peuvent mettre du temps à venir... (volontairement ou non)
- Subir les problèmes de communication et d'ententes entre les différentes institutions PJJ et la pénitentiaire.
- Le manque de financements

> En milieu hospitalier :

- Être confronté.e à des personnes déjà vues « dehors » est émotionnellement difficile.
- Les conflits entre les différents services.
- Le manque de bilans.
- Le manque de financements.

## LES DIFFÉRENTS CADRES D'INTERVENTIONS EN MILIEU PÉNITENTIAIRE

### LES MAISONS D'ARRÊT QUARTIER MINEUR.E ET LES ÉTABLISSEMENTS PÉNITENCIERS POUR MINEUR.E.S (EPM)

#### > Qui nous fait intervenir ?

Dans la majorité des témoignages apportés, le porteur de projet est un éducateur ou une éducatrice de la PJJ (Protection Judiciaire de la Jeunesse).

Par contre, l'organisation et le déroulement des ateliers sont très différents suivant les expériences des intervenant.e.s et leurs lieux d'interventions.

#### > Période, rythmes et temps d'intervention

En général, pour le public mineur en maison d'arrêt, les interventions ont lieu pendant les vacances scolaires. L'objectif est que les détenu.e.s puissent conserver un rythme pendant cette période où ils et elles n'ont pas école.

Le rythme des projets est très variable, souvent des ateliers hebdomadaires d'une à deux fois par semaine, et une expérience d'atelier mensuel, le dimanche, dans un EPM.

La durée d'intervention est fréquemment 3 heures (temps « idéal »), soit deux groupes une heure ou 1 h 30.

#### > La participation du « public » :

Comme ailleurs, plus le temps d'intervention s'étale sur la durée (les expériences vont de 1 à 7 ans), plus il est possible de construire une relation de confiance et un cadre ludique intéressant. Mais, justement, la particularité des lieux de détentions fait qu'il est difficile d'avoir une régularité des participant.e.s :

- parce qu'il y a un renouvellement important des participant.e.s (en maison d'arrêt, le temps moyen de détention est de 3 mois).
- parce que l'atelier est pour les plus « méritant.e.s » ou un signe de récompense pour un bon comportement,
- parce qu'il faut faire du « remplissage de planning » de la part de la PJJ ou de la pénitentiaire.
- pour des questions d'équité, tous ou toutes doivent y participer.
- pour des questions de sécurité,
- parce qu'il est impossible de mettre certain.e.s détenu.e.s ensemble...

Ce sont les surveillant.e.s qui déterminent qui peut participer ou non à l'atelier, en fonction du comportement des détenu.e.s, des relations ou des conflits entre eux. L'éducateur ou l'éducatrice n'a que peu de poids dans le choix des détenu.e.s participant.e.s. L'intervenant.e pratiquement aucun. Nous partageons l'idée d'une participation volontaire des détenu.e.s, mais le cadre pénitentiaire fait qu'il est souvent difficile de conserver cette dimension.

#### > Le nombre d'intervenant.e.s et de participant.e.s aux ateliers

Les cas de figure sont tous différents dans nos expériences.

- Un.e intervenant.e seul.e avec 2 à 4 participant.e.s. C'est difficile pour l'intervenant.e. Il n'y a pas de relations et de suivi avec l'éducateur ou l'éducatrice porteuse du projet, pas de relation qu'avec les surveillant.e.s. Bref, souvent une perte des objectifs.
- Deux intervenant.e.s avec 4 à 10 détenu.e.s. Cela permet d'avoir un groupe plus grand et des dynamiques différentes. Et à l'avantage de permettre un « débriefing » d'équipe.

- Un.e intervenant.e et un éducateur ou une éducatrice PJJ pour 2 à 4 détenu.e.s. Dans ce cas, tout dépend de la posture de l'éducateur ou de l'éducatrice. C'est intéressant si l'éducateur ou l'éducatrice participe à l'atelier et joue avec les détenu.e.s. Sinon, il ou elle devient un élément perturbateur sollicité par les demandes d'informations des détenu.e.s sur leurs dossiers.
- Un intervenant.e, un éducateur ou une éducatrice PJJ et un.e surveillant.e. Les remarques sont les mêmes que ci-dessus pour l'éducateur et l'éducatrice. C'est surtout très riche si le surveillant est dans un rôle d'accompagnement des détenu.e.s.

Dans tous les cas, la présence d'un.e tiers dans la relation entre l'intervenant.e et les détenu.e.s (éducateur ou éducatrice, surveillant.e) est importante et intéressante. Mais se pose la question de la posture de celui ou celle qui représente l'institution dans laquelle ou pour laquelle nous intervenons. Quel rôle joue-t-il ou joue t'elle ? Quelle place lui donnons-nous ? Comment se saisit-il ou saisit-elle du jeu ?

> Les problèmes récurrents

Plus qu'ailleurs, il existe des problèmes de cadres liés aux difficultés de communication et à des conflits latents entre la PJJ et la pénitentiaire (le premier étant soumis au second).

Et souvent, un manque ou une absence de définition des objectifs recherchés par la PJJ.

LES MAISONS D'ARRÊT QUARTIER MAJEUR, LES MAISONS D'ARRÊT QUARTIER MAJEUR FEMME, LES CENTRALES

> Période, rythmes et temps d'intervention

Il n'y a pas de périodes ni de rythme d'intervention particuliers. Un projet, par exemple, s'est déroulé par séance de 3 heures, chaque après-midi, pendant 5 jours consécutifs.

> Le nombre d'intervenant.e.s et de participant.e.s aux ateliers

Un.e seul.e intervenant.e pour dix à douze détenu.e.s.

> Les jeux

Les jeux d'ambiance sont plébiscités. Ils ou elles ont plaisir à jouer tous ou toutes ensemble.

> Les problèmes récurrents

Les détenu.e.s étant de différentes origines, nous avons quelques fois rencontré des difficultés de compréhension de la langue, qui sont vite dépassés grâce à une forte entraide des détenu.e.s entre eux et entre elles.

Pas de problèmes particuliers vis-à-vis du cadre et de l'institution.

## LES CENTRES DE DÉTENTION

Les grandes différences avec les maisons d'arrêt sont :

- la libre circulation des détenu.e.s. Les cellules sont ouvertes.
- Les détenu.e.s sont exclusivement des majeures.
- Les temps de détention sont supérieurs à deux ans.

Un participant à l'atelier a témoigné d'un projet en centre de détention autour du jeu comme soutien à la parentalité, pour les détenus, pères de famille. Les détenus ont découvert, choisi et construit des jeux traditionnels pour jouer avec leurs enfants pendant les temps de parloir. Le bilan du projet a permis de souligner les temps de plaisirs partagés, la transformation de l'ambiance des parloirs, la valorisation des pères et une certaine réassurance dans leur rôle de parent, une aide à la reconstruction de soi des détenus.

## LES JEUX, L'INTERVENANT.E ET LE « PUBLIC »

### LES JEUX

« Ho, mais c'est quoi ces jeux ? T'as pas La bonne paye ? Des jeux normaux, pas ça... ». Un détenu.

Dans ces lieux encore plus qu'ailleurs, les participant.e.s de l'atelier sont tous et toutes parti.e.s de jeux connus du « public », pour faciliter la mise en relation et faire connaissance sereinement. En général, ce sont les grands classiques, souvent présents dans l'armoire à jeux de la bibliothèque de la prison, comme le *Cluéo*, le *Monopoly*, *La bonne paye*, le jeu de *Dames*, les *échecs*, le *Boggle*, *l'Othello*... Les détenu.e.s ont du mal à se laisser embarquer dans de nouveaux jeux. Il est important d'utiliser et reconnaître ces jeux comme étant « leur bulle de sécurité. »

Mais, dans un second temps, il a été possible de découvrir d'autres jeux :

- des jeux de stratégie simples : *Pentago*, *Quorridor*, *Quarto*, *Diam's*... C'est très valorisant pour elles et pour eux.
- des casse-têtes : *Rush-hour*, *Katamino*. Pour se confronter à eux-mêmes et elles-mêmes.
- des jeux de réflexes et d'observations, comme *Jungle speed*, *Dobble* à amener avec précaution en raison de l'excitation qu'ils créent.
- des jeux d'adresse : *Jenga*, *Bamboléo*, *Weykick*, le *Carom* (qui leur rappelle le billard).
- des jeux de construction, amenés tard dans les interventions, mais essentiels.
- des puzzles, même si ailleurs on ne les utilise pas. Il est possible de créer des puzzles à partir d'une photo pour éviter un imaginaire trop enfantin.
- des grands jeux de plateaux avec certains adultes : *Quo Vadis*, *Colon de Catane*,
- des jeux traditionnels. Par exemple *l'Awélé*, les *Dames*, le *Backgammon*.
- beaucoup d'adultes demandent des jeux de cartes en quartier (cellule). C'est à manier avec précaution. Ils sont mal perçus par les surveillant.e.s car il s'agit souvent de jeux d'argent.
- Proscrire tous les jeux qui peuvent paraître enfantin pour les mineur.e.s.

## LA POSTURE DE L'INTERVENANT.E. JOUER AVEC.

La relation avec le « public » dépend du cadre d'intervention, et notamment de son inscription dans la durée. Par exemple, il est rare en maison d'arrêt pour mineur, de revoir un.e détenu.e (et c'est tant mieux !). Il existe une grande différence entre public mineur et adulte. Avec les adultes, nous avons rencontré peu, voir pas de difficultés. Le jeu et l'intervenant.e sont une bouffée d'air.

Les postures à adopter sont les mêmes qu'à l'extérieur, souvent de façon plus marquée. Quelque soit le cadre, les intervenant.e.s ont choisi de « jouer avec » le public.

Ainsi l'intervenant.e est :

- garant.e du cadre du jeu :  
« Il est la piste de jeu avant de devenir le donneur de jeux »

Pour le « public » mineur, la demande de cadre est très importante. La présence de l'intervenant.e dans le jeu permet de réaffirmer la règle et d'éviter que le jeu ne s'arrête, par risque de tricherie ou de conflit. Les premiers temps sont chaotiques avec les mineurs. Il y a beaucoup de provocations, de confrontations, de tests par rapport à la réglementation carcérale (des demandes d'entrée ou de sortie d'objets...). Les mineurs semblent avoir besoin d'éprouver la transgression, avant de pouvoir se poser à un jeu et respecter sa règle. L'intervenant.e est évidemment mis.e à l'épreuve pour s'assurer qu'il ou elle sera bien le ou la garant.e du jeu.

Il est important qu'il ou elle soit solide psychologiquement et émotionnellement, bienveillant.e

- garant.e de la sécurité affective de chacun.e  
Conscient.e de la vie carcérale, et respectueux ou respectueuse du règlement pénitentiaire auquel il ou elle est également soumis.e.
- garant.e de « sa place »  
Il est fréquent que les détenu.e.s souhaitent jouer avec l'intervenant.e, pour ne pas se mettre en danger dans le jeu, avec les codétenu.e.s. C'est le cas des leaders ou des exclu.e.s (par ex. les violeurs). En milieu fermé, où les individu.e.s sont constamment confronté.e.s les un.e.s aux autres, les enjeux dans le jeu dépassent le simple fait de gagner ou perdre. Ce n'est pas anodin pour les leaders, qui risquent leur place dans la hiérarchie carcérale. Il est important d'être vigilant.e à ne pas générer de conflits ou de risquer de faire perdre la face à certain.e.s. Perdre contre « le monsieur ou la dame des jeux » est différent. Il ou elle est professionnel.le du jeu.
- L'intervenant.e, bulle extérieure  
Qu'ils soient mineurs ou majeurs, les détenus sont en recherche de cette relation privilégiée, du fait même qu'ils en sont privés et que nous représentons l'extérieur. Souvent la demande est telle, qu'un détenu va jusqu'à laisser le jeu pour être dans la confiance.

La question du genre de l'intervenant.e se pose très clairement en milieu carcéral. Il n'est pas anodin d'être une femme dans un lieu où elles en sont absentes et inversement d'hommes dans un quartier de femmes. Les situations sont plus complexes pour les intervenants masculins dans les quartiers hommes (rapport de pouvoir ? Jeu viril ?). Nous n'avons pas d'expérience d'intervention

de femmes dans des quartiers pour femmes. Retrouverait-on les mêmes problématiques ?

## ENTRÉES ET FINANCEMENTS

Nos interventions sont demandées par :

- la PJJ.
- l'association d'étudiant.e.s GENEPI.
- les « médiathèques et PJJ »
- les structures chargées au sein des prisons de la formation pour adultes
- des associations qui accompagnent les relations entre détenu.e.s et famille durant les temps de parler.

Les financements des actions viennent de la PJJ, qui fait les demandes de subventions (notamment VVV).

## EXPÉRIENCES EN HÔPITAL PSYCHIATRIQUE

Un seul participant a eu une expérience en hôpital psychiatrique. Peu de projets donc, liés à des difficultés à intégrer ces institutions ou un manque de motivation de la part des structures ludiques ?

### PARTAGE DE L'EXPÉRIENCE :

- Le projet, toujours en cours, a démarré il y a 8 ans.
- La personne motrice et porteuse du projet est une infirmière
- Le projet est financé par une association d'éducation populaire des personnes hospitalisées.
- Les objectifs du projet sont :
  - Favoriser la relation avec l'autre, favoriser les rencontres avec les proches, la famille.
  - Aider à la reconstruction de soi.
  - Retrouver un échange avec l'autre autour du jeu.
- Les interventions ont lieu à la cafétéria, ouverte exceptionnellement pour l'atelier. Ceci attire un second public ; des personnes non inscrites à l'atelier, mais susceptibles de s'intégrer.
- Les interventions ont lieu un dimanche par mois. Le dimanche a été choisi en raison du rythme différent de la journée, plus libre et où il n'y a pas trop d'activités.
- Deux d'intervenants participent au projet : 1 salarié et 1 bénévole
- Y participent les patient.e.s, présent.e.s pour certain.e.s depuis 8 ans
- Les jeux proposés sont : des jeux musicaux, des jeux d'exercices, des grands jeux d'adresse, des jeux d'assemblage, des jeux d'ambiance, des cassettes évolutifs, des jeux d'équilibre (*Balacing animals*, sans connotation enfantine), *Tic tac Boum...* Pour des questions de sécurité affective, il est important pour les patient.e.s de retrouver les mêmes jeux d'un atelier à l'autre et de ramener les jeux connus ou évoqués par les patient.e.s dans leur vie d'avant l'hôpital.

- Le prêt de jeu aux patient.e.s. Géré de manière informelle, il permet de créer une relation de confiance importante dans la reconstruction de la personne. Sa formalisation permet d'impliquer le personnel de l'hôpital (la création d'une ludothèque interne...)
- Les infirmiers et les infirmières sont présent.e.s, mais pas acteur ou actrice de ce temps. Ils et elles jouent avec les patientes, servent au bar et cela participent à l'ambiance du lieu. Il reste difficile d'avoir du personnel encadrant (manque de personnel).

#### LA PERTINENCE DU JEU EN HÔPITAL PSYCHIATRIQUE

Le jeu est le miroir de ce qui se passe au niveau psychologique. « *Trouver l'équilibre dans le jeu, ça a du sens* ». Il sert d'évasion psychique. Il devient autothérapeutique.

Il peut avec les jeux de construction par exemple, apporter le plaisir de se « conformer » à un modèle.

Il invite les familles à venir.

## EN CONCLUSION

Nous réaffirmons la pertinence du jeu dans les milieux fermés, pour la respiration qu'il apporte et la relation aux autres qu'il reconstruit dans ces échanges.

Ces milieux restent difficiles et déstabilisants. Il vaut mieux s'y préparer.



## ANNEXES

**Les maisons d'arrêt** sont pour les prévenu.e.s (détenu.e.s en attente de jugement), les condamné.e.s dont la durée de peine restant à purger est inférieure à 1 an, ou les condamné.e.s en attente d'affectation dans un établissement pour peine.

**Les centres de détention** sont des établissements pénitentiaires où sont détenues les personnes condamnées à une peine supérieure à deux ans et qui présentent les meilleures perspectives de réinsertion sociale. À ce titre, les centres de détentions ont un régime de détention principalement orienté vers la resocialisation des détenu.e.s.

**Les maisons centrale** sont des établissements pénitentiaires où sont détenues les personnes condamnées à de longues peines, ou présentant des risques.

**Les centres de semi-liberté** sont des établissements pénitentiaires qui reçoivent les personnes condamnées admises au régime de la semi-liberté ou du placement extérieur.

**Les centres éducatifs fermés (C.E.F).** Ce sont des structures d'hébergement collectif qui s'adressent aux mineurs multirécidivistes ou multiréitérants de 13 à 18 ans pour une période de 6 mois renouvelables et qui font l'objet d'une mesure de contrôle judiciaire ou de sursis avec mise à l'épreuve. Ils constituent une alternative à l'incarcération et viennent toujours après l'échec de mesures éducatives. Tout manquement grave au règlement du centre est susceptible d'entraîner une détention.

**Les établissements pénitentiaires pour mineurs (E.P.M).** Ce sont des établissements dont la capacité d'accueil est limitée à 60 mineurs répartis en unités de 10 places. Il a pour objectif de concilier sanction et action éducative, c'est-à-dire de placer les activités scolaires, sportives et culturelles au cœur du dispositif de détention. Chaque mineur est encadré par un éducateur de la PJJ et un surveillant pénitentiaire.

**Les centres de rétention administrative (CRA)** sont utilisés pour retenir les étrangers et les étrangères auxquelles l'administration ne reconnaît pas le droit de séjourner sur le territoire français et pour lesquelles elle a décidé de procéder à leur éloignement forcé.

**Les centres de médecine physique et de réadaptation fonctionnelle (Centre MPR).** La « médecine physique et de réadaptation » est la spécialité qui a pour rôle de coordonner et d'assurer la mise en application de toutes les mesures visant à prévenir ou réduire au minimum inévitable les conséquences fonctionnelles physiques, psychologiques, sociales et économiques des déficiences et des incapacités.